

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource : eau potable, puits, forage, source privée (hors récupération eaux de pluie)

ALERTE RENFORCÉE niveau 3/4



Interdiction d'arroser les pelouses, les ronds-points, les espaces verts publics et privés et les massifs fleuris



Interdiction d'arroser

les potagers

Tolérance: arrosage manuel pied à pied de 20 h à 8 h



Interdiction de laver les véhicules

Ne pas laver hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou de recyclage



Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert

Interdiction de remplir ou vidanger les piscines privées...

sauf les piscines maçonnées lors de la première mise en service pour réception de travaux



Activités industrielles et commerciales

Réduction de 50 % des volumes d'eau sauf exceptions



Interdiction d'arroser les stades, les golfs... entre 8h et 20h

Pour les golfs : réduction de 60 % des volumes d'eau



Interdiction de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées



Interdiction
de l'irrigation par aspertion
des cultures
entre 9h et 20h

Retrouvez l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État de la Haute-Savoie

www.haute-savoie.gouv.fr

